

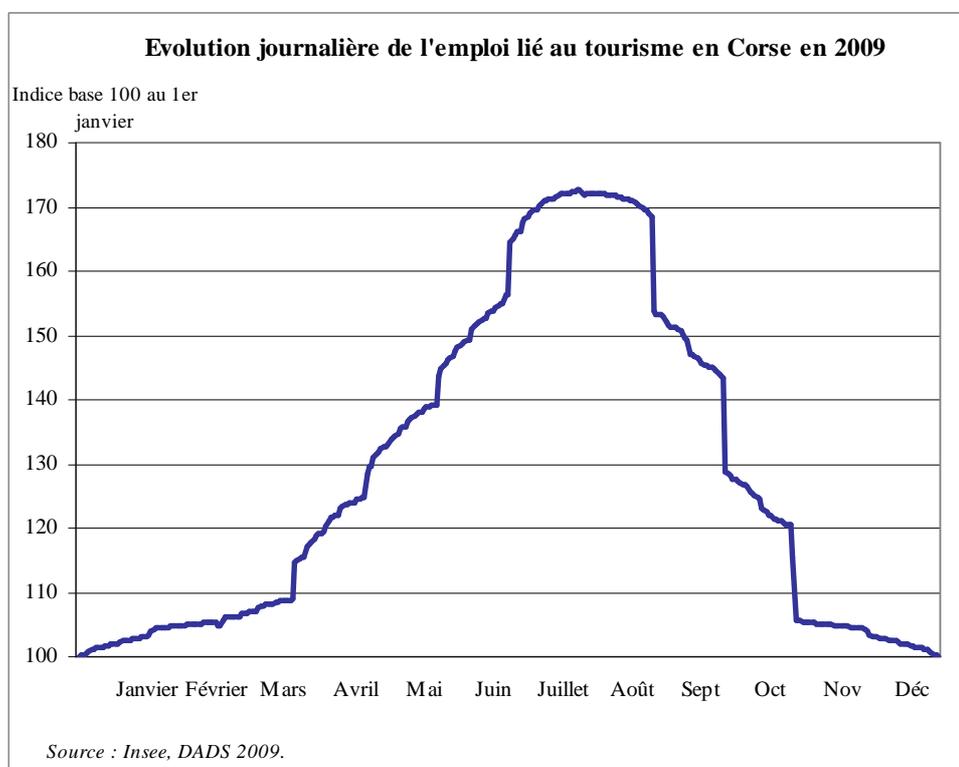
Le port de Bastia accueille 36 % des touristes de l'île en 2009. Ces touristes sont à l'origine de 2 370 emplois équivalents temps plein et de 390 millions d'euros de chiffre d'affaires. Ils génèrent ainsi dans la région un surplus d'activité de 4,2 % et un surplus de richesse économique de 3,2 %.

Le port de Bastia est le point d'entrée principal des voyageurs en Corse. En 2009, les infrastructures portuaires et aéroportuaires de l'île accueillent 7,8 millions de passagers touristiques ou résidents. On estime que le port de Bastia assure le transit de 36 % de ces passagers. Mais ces derniers ne restent pas uniquement dans le bassin touristique de Bastia. Ils sont nombreux à rejoindre d'autres bassins touristiques insulaires en particulier ceux de Porto-Vecchio, d'Ajaccio et de Balagne.

2 370 emplois salariés touristiques liés au port de Bastia

Ces vacanciers génèrent un surplus d'activité dans de nombreux secteurs et sur l'ensemble du territoire insulaire. En Corse, le tourisme a ainsi engendré 17 900 emplois salariés au cours de l'année 2009. Ces emplois représentent 6 600 équivalents temps plein (ETP), soit 12 % des emplois salariés du secteur privé (en ETP sur la même période).

Comme 36 % des touristes de l'île transitent par le port de Bastia, on peut estimer que 36 % des emplois touristiques de la région sont imputables au port de Bastia de manière incidente, générant ainsi 2 370 emplois salariés dans le tourisme (ETP), soit 4,2 % de l'emploi salarié marchand de la région.



390 millions d'euros de chiffre d'affaires de retombée

Le chiffre d'affaires généré par le tourisme concerne exclusivement les entreprises implantées sur le territoire corse. En Corse, cet impact représente 9,0 % du chiffre d'affaires du secteur privé insulaire. Il est plus faible que l'impact en termes d'emploi marchand qui est de 12 %.

Comme 36 % des touristes viennent par le port de Bastia, on peut estimer que l'effet incident du port s'élève aussi à 36 % du chiffre d'affaires ou de la valeur ajoutée liés au tourisme. L'activité touristique du port de Bastia génère ainsi 390 millions d'euros de chiffre d'affaires hors taxes et 140 millions d'euros de valeur ajoutée. Elle représente ainsi 3,2 % du chiffre d'affaires marchand réalisé par les entreprises régionales et 3,6 % de valeur ajoutée marchande. Cet effet est moindre que celui sur l'emploi (4,2 %).

Les activités 100% touristiques créent 25 % de la richesse liée au tourisme et autant d'emploi...

L'hébergement des vacanciers constitue l'activité principale liée au tourisme. Il fournit 62 % des emplois salariés ETP imputables au port de Bastia dans l'année. Les hôtels regroupent 15 % de l'emploi touristique et les campings 2,5 %. Le reste étant employé dans des résidences hôtelières ou des centres de vacances. La quasi-totalité de l'activité de ces établissements est assurée par le tourisme, qu'il soit d'affaires ou de loisirs. Ainsi, l'hébergement peut être considéré comme une activité totalement touristique. Il en est de même des activités telles les agences de voyage...

Au total, les activités entièrement dévolues au tourisme qui sont liées à l'infrastructure portuaire sont à l'origine de 25 % des emplois touristiques de la Corse. La part du chiffre d'affaires généré par ces activités est équivalente : 25 % du chiffre d'affaires régional lié au tourisme.

...à l'inverse des activités partiellement touristiques

Les activités partiellement touristiques partagent leur clientèle entre population résidente et vacanciers. C'est le cas par exemple des restaurants. Une partie seulement de leur chiffre d'affaires et donc de leur emploi est lié à la consommation des touristes. Les activités de restauration générées par le port de Bastia représentent 4,1 % du chiffre d'affaires touristique régional. Elles génèrent 360 emplois ETP, soit 5,5 % des emplois liés au tourisme.

L'activité de commerce de détail est également très dépendante du tourisme, avec 160 emplois. Ces emplois représentent 2,4 % des emplois.

Globalement, ces activités partiellement touristiques sont plus génératrices d'emplois que de richesse économique. Elles fournissent 11,1 % des emplois liés au tourisme alors qu'elles ne génèrent que 9,0 % du chiffre d'affaires touristique régional.

Pour en savoir plus : ["Bastia, porte d'entrée principale de la Corse" - Les dossiers de l'économie corse n° 5 - septembre 2010](#)

Méthodologie :

Les **retombées incidentes** sont celles liées aux établissements qui ont recours aux services du port de Bastia pour travailler. Dans cet article, ces établissements sont ceux dont l'activité a une composante touristique.

La **proportion de touristes qui transitent par le port de Bastia** est estimée à partir des données de l'observatoire régional des transports de la Corse. Au nombre global de passagers aériens et maritimes de la Corse en 2009 (entrées + sorties) on enlève une valeur «de base » estimée pour les résidents corses et on obtient ainsi le nombre global de touristes. On évalue de la même manière le nombre de touristes qui passent par le port de Bastia en 2009, puis on calcule leur part par rapport au nombre global de touristes. On applique ensuite cette part à l'emploi régional lié au tourisme et aux indicateurs de chiffre d'affaires et de valeur ajoutée liés au tourisme pour évaluer l'effet du port de Bastia.

L'emploi lié au tourisme : l'emploi généré par la fréquentation touristique dans la zone de réception est calculé à partir de **différentes typologies :**

- une typologie nationale des communes en fonction de leur équipement lié au tourisme ;
- une typologie des activités touristiques des établissements fournissant directement, à titre marchand ou non, des biens et services aux touristes (sont exclus les emplois indirects dans les établissements fournissant des biens et services aux établissements ci dessus). On aboutit à quatre groupes d'activités : activités 100% touristiques, activités fortement touristiques, les moyennement touristiques et les faiblement touristiques.

La **courbe journalière d'emploi** permet de détecter l'emploi saisonnier qui fait partie de l'emploi lié au tourisme. Dans certaines activités il faut néanmoins prendre en compte une partie du socle, qui sont des emplois permanents liés au tourisme. C'est ce tout qui forme **l'emploi lié au tourisme** et non pas seulement les emplois saisonniers. Selon l'activité de l'établissement, la commune de l'établissement, la totalité, une partie (saisonniers ou saisonniers plus une partie du socle) ou aucun emploi sera pris en compte.

Les indicateurs de chiffre d'affaires et de valeur ajoutée liés au tourisme : Une méthodologie est en cours d'élaboration pour évaluer ces effets de manière fine. La méthodologie utilisée ici est une première approximation qui permet de disposer des mêmes indicateurs et donc d'être cohérent avec les indicateurs fournis pour les effets directs, indirects et induits.

Champ privé : dans cet article, seul les emplois relevant du secteur privé ont été retenus. N'y figurent pas en particulier ceux relevant des collectivités territoriales, de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique d'État, des établissements publics et des particuliers employeurs.

Sources et définitions : voir page 33